

Procédure - Financement frais publication, traduction, relecture

*La filière FAVA-Multi propose à ses membres de financer les frais de relecture, publication ou traduction pour des articles scientifiques concernant directement le périmètre des pathologies de la filière, pour un maximum de 2500€ et ce dans la limite de la disponibilité de son budget.
Pour bénéficier de ce financement merci de suivre la procédure suivante.*

→ **Informer FAVA-Multi** par mail du service à financer en indiquant le nom de l'article à l'adresse suivante et le type de service : julie.chassagne@aphp.fr

→ **Devis** à transmettre par le prestataire (sélectionné par l'auteur) avec les coordonnées suivantes sur le devis :

AP-HP GHU Nord - Hôpital Bichat-Claude Bernard
filière FAVA-multi – à l'attention de Julie Chassagne
46 rue Huchard 75018 Paris

Le devis est à envoyer par mail aux adresses suivantes : julie.chassagne@aphp.fr (tél 01 40 25 81 58) - copie secretariat.favamulti@aphp.fr (01 40 25 81 29)

→ **Transmettre les éléments ci-contre aux mêmes adresses mails :**

Si société:

- **KBIS** de moins de 6 mois

Si auto-entrepreneur:

- L'attestation vigilance **auto-entrepreneur** est un document délivré par l'URSSAF à l'autoentrepreneur affilié. Il mentionne deux choses :
 1. L'identification de la micro-entreprise.
 2. Le fait que les obligations de déclaration et de paiement des cotisations de sécurité sociale ont été remplies pour les 6 derniers mois

Dans les deux cas:

- **RIB**
- FAVA-Multi envoie un bon de commande et le devis signé au prestataire qui doit ensuite transmettre une **facture** sur CHORUS.PRO pour règlement : <https://chorus-pro.gouv.fr>